



ASSOCIATION DU  
QUARTIER DES  
SÈCHERIES DE BÈGLES

Association du Quartier des Sécheries de Bègles  
Numéro de déclaration W332028958  
[secheriesbegles.asso@gmail.com](mailto:secheriesbegles.asso@gmail.com)

Bordeaux Euratlantique  
140 rue des terres de Borde  
CS41717 33081 BORDEAUX

Bègles, le 28 septembre 2023

**Objet** : contribution au cahier des acteurs Bègles Garonne

A l'attention des parties prenantes du projet Bègles Garonne

Nous, association de quartier des Sècheries de Bègles, tenions à vous faire part de notre retour sur expérience concernant l'aménagement de notre quartier, afin d'éviter certaines erreurs qui se sont produites sur le nôtre.

Les principaux problèmes rencontrés à l'échelle du quartier sont relatifs au stationnement, aux excès de vitesse, et à la gestion des déchets. Nous ne parlerons pas ici des malfaçons sur les bâtiments en eux-mêmes, qui font l'objet de procédures judiciaires par les conseils syndicaux contre les promoteurs, mais qui ne sont pas portés par l'association de quartier (dégâts le plus souvent dus à l'utilisation abusive de sous-traitance en cascade).

En ce qui concerne le stationnement, le plus principal problème rencontré est la gestion de notre parking collectif par Metpark, via des contrats d'amodiation. Metpark a laissé le bâtiment se dégrader (toiture végétalisée qui a tourné en plantes mortes notamment), tout en maintenant des « contributions financières relatives à l'entretien » importantes et indexées sur le coût de la construction (sic!). Nous n'avons aucune transparence sur ce qui est fait de nos contributions annuelles, et l'opérateur métropolitain ne souhaite pas justifier les coûts prélevés, se rapportant uniquement au contrat initial. La mairie ne peut que constater son impuissance, et le contrôle démocratique de l'opérateur n'est pas assuré par le conseil d'administration prévu à cet effet. En l'état actuel de la situation, après plusieurs années de négociations, nous déconseillons très fortement aux différentes parties prenantes de conclure un contrat avec Metpark, ou d'imposer ce contrat aux personnes qui souhaiteraient habiter dans le quartier. **La gestion par les copropriétés ou ASL comporte bien plus de garanties de bon fonctionnement.**

Un autre problème rencontré dans nos quartiers, mais également dans les nouveaux quartiers voisins comme Terre Sud Bel Air, est le stationnement de voitures sur les trottoirs. S'il n'y a pas d'obstacle empêchant le stationnement sur le trottoir, les automobilistes se permettent d'occuper cette partie de la chaussée réservée aux piétons. Cela prive les

personnes à mobilité réduite et jeunes parents (poussettes) d'un accès sécurisé à la rue. Ils ne peuvent plus utiliser le trottoir. Il est donc important de **prévoir des dispositifs physiques** permettant d'empêcher le stationnement des véhicules sur le trottoir, l'interdiction légale ne suffisant manifestement pas.

Cela signifie prévoir des trottoirs suffisamment larges pour permettre **à la fois la pose de barrières (ou autres obstacles) et la largeur pour laisser passer des personnes à mobilité réduite et jeunes parents** (1,80 m libre de mobilier).

Nous mettons en garde contre les discours faciles prétendant qu'il n'y a pas besoin de ces obstacles car il n'y aurait presque plus de véhicules dans la métropole dans quelques années. Tant qu'une mairie, même écologiste, ne se donne pas les moyens de faire respecter la réglementation existante relative au stationnement, il n'y a aucune chance de voir une disparition progressive des véhicules motorisés dans nos quartiers. D'autant plus si les abris à vélo ont été largement sous-dimensionnés, comme c'est le cas dans plusieurs de nos résidences (notamment Green Park).

De même, nous constatons dans nos rues de forts excès de vitesse des véhicules motorisés, et plus largement un non respect de la limitation de vitesse à 30 km/h. En particulier sur les rues en longues lignes droites (rue Slitinski et Calixte Camelle par exemple). Chez nous comme ailleurs, le respect de ces limitations de vitesse est fortement conditionné par l'aménagement de la chaussée. **Les rues aménagées pour faire respecter la limitation de vitesse (ralentisseurs, chicanes, écluses, etc.)** connaissent bien moins d'excès de vitesse que les rues non aménagées. Dans une ville qui ambitionne de vivre avec une limitation de vitesse à 30 km/h, il convient d'aménager la chaussée de manière à le faire respecter.

Dans notre quartier, le problème est régulièrement constaté sur la rue Slitinski. Malheureusement, les services de Bordeaux Métropole ne souhaitent pas installer d'obstacles sur la voie, car c'est le seul axe direct pour traverser Bègles depuis la sortie 20 de la rocade (et Rives d'arcins), ce qui entraîne un flux important (7 000 véhicules/jour). Ce flux important semble être une raison suffisante pour refuser l'aménagement de chicanes ou écluses.

Il serait intéressant d'étudier une traversée alternative par Bègles Garonne, pour délester la rue Slitinski, et qu'elle ne soit plus le seul axe direct depuis la sortie 20 de la rocade. En particulier par la zone d'activité.

Si cette traversée alternative est possible, il faudra bien sur prévoir à l'avance l'aménagement de la rue avec des chicanes ou autres dispositifs d'apaisement de la vitesse, de manière à ne pas en faire un by-pass routier qui générerait des nuisances dans votre quartier également.

Concernant la gestion des déchets, nos quartiers sont victimes de dépôts sauvages autour des bornes collectives de tri des déchets. D'une part, les bornes de recyclages ne sont pas adaptées aux grands cartons, et les cartons pliés obturent le bac en se dépliant à l'intérieur du conteneur. Cette erreur de conception fait que les bacs de tris débordent régulièrement, alors que les services de la métropole nous assurent qu'ils sont peu remplis. Et le coût de remplacement de ces bacs enterrés, à la charge des copropriétés, est hors de portée pour leur budget. Il convient donc de l'anticiper dès la conception du quartier. Une signalétique doit également indiquer clairement les bornes à verre les plus proches (quand il n'y en a pas sur place), et la déchetterie la plus proche (pour les encombrants).

Enfin, nous espérons vivement que la densité de constructions dans ce nouveau quartier (surface au sol, hauteur des constructions, espaces de pleine terre, ...) restera fidèle au modèle du village urbain, contrairement à ce qui a été constaté sur les quartiers Amédée Saint Germain et Jardins de l'Ars.

Mathieu FARGES

Président

pour l'association de quartier des Sècheries de Bègles